

RÉSOLUTION UIT-R 34-2

Lignes directrices pour l'élaboration des termes et des définitions

(1986-1990-1993-2000-2007)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

reconnaissant

- a) l'adoption, par la Conférence de plénipotentiaires, de la Résolution 154 (Antalya, 2006) «Utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité» en vertu de laquelle le Conseil et le Secrétariat général sont chargés de veiller à assurer l'égalité de traitement des six langues;
- b) les décisions prises par le Conseil de l'UIT de centraliser les fonctions d'édition des langues au sein du Secrétariat général (Département des conférences et des publications), les Secteurs étant invités à présenter les textes définitifs en anglais seulement (cela s'applique aussi aux termes et définitions),

considérant

- a) que les différentes Commissions d'études des radiocommunications sont responsables des termes et définitions qu'elles proposent en langue anglaise;
- b) que la mise en œuvre pratique fait parfois appel à des méthodes très différentes;
- c) qu'il existe un besoin d'uniformiser cette mise en œuvre;
- d) que la Constitution et la Convention de l'UIT ainsi que les règlements administratifs contiennent des définitions,

décide

1 que lorsqu'elles proposent des termes et définitions, les Commissions d'études des radiocommunications doivent appliquer les lignes directrices données dans l'Annexe 1 ci-après,

invite

1 le Secrétariat général de l'UIT à revoir ces lignes directrices et à fournir tout commentaire utile au CCV (voir la Résolution UIT-R 36) en vue d'une mise en œuvre par les Commissions d'études.

Annexe 1

Lignes directrices pour l'élaboration des termes et des définitions

1 Introduction

Les paragraphes suivants contiennent des lignes directrices pour:

- proposer des termes;
- des propositions de définition.

2 Termes

2.1 Qu'est-ce qu'un terme?

Un terme est un mot ou groupe de mots utilisé pour désigner une notion donnée.

2.2 Concision des termes

Les termes doivent être choisis de façon à être aussi concis que possible sans pour autant nuire à la compréhension des textes qui les contiennent.

Quand un terme est employé dans plusieurs domaines, pour désigner des notions différentes ou des variantes d'une même notion, le domaine d'application peut être précisé entre parenthèses si cela est justifié. Par exemple:

- zone de couverture (d'une station spatiale);
- zone de couverture (d'une station d'émission de Terre).

2.3 Termes ambigus

L'utilisation de termes polysémiques, c'est-à-dire de termes qui ont plusieurs sens, est parfois inévitable. Il y a alors risque de confusion, dans les cas suivants:

- les sens sont très proches;
- les termes apparaissent dans le même texte avec des sens différents.

Dans ces cas, il faudra chercher des termes différents pour exprimer les différents sens des termes ambigus.

2.4 Termes composés

Un terme composé doit refléter la combinaison des notions contenues dans la définition. Cependant, il ne doit pas comprendre chacun des éléments constitutifs de la combinaison de notions figurant dans la définition.

Il convient d'éviter la prolifération inutile de termes et définitions lorsqu'une combinaison de termes existants est utilisable avec un sens qui se déduit sans ambiguïté de ceux des termes composants.

3 Définitions

3.1 Qu'est-ce qu'une définition?

Une définition consiste à décrire avec clarté, exactitude et précision une notion, de préférence en une seule phrase, et exprime donc le sens du terme employé pour désigner la notion.

Une définition doit décrire complètement la notion et contenir les éléments suffisants pour que la notion considérée soit bien comprise et bien délimitée. La définition doit être simple, claire et relativement courte. Elle peut être complétée par des notes si cela est approprié.

3.2 Utilisation des termes dans les définitions

Les principes généraux suivants sont recommandés:

- tous les termes qui figurent dans une définition doivent, soit être connus soit être définis dans une autre partie du texte;
- le terme ou les termes représentant une notion à définir ne doivent pas figurer dans la définition;
- le sens d'un terme ne doit pas être expliqué à l'aide d'un autre terme qui est lui-même défini à l'aide du premier terme.

3.3 Précision des définitions

Le degré de précision des définitions dépend de l'application prévue. La recherche d'une précision plus grande risque d'allonger inutilement le texte et d'entraîner l'emploi de termes plus spécifiques et donc moins connus, ce qui rendrait la définition plus difficile à comprendre.

3.4 Modification de termes généralement acceptés ou limitation de leur sens

Aucune tentative ne doit être faite pour modifier ou limiter l'usage établi d'un terme, à moins qu'il ne résulte de cet usage des confusions ou des ambiguïtés. Dans ce cas, l'utilisation du terme entraînant des confusions peut être déconseillée.

Quand certains termes généraux ont un sens particulier dans le domaine des télécommunications, la définition doit mentionner cette restriction.

3.5 Formulation des définitions

Le libellé de la définition doit indiquer clairement si le terme est un nom, un verbe ou un adjectif.

3.6 Définitions incomplètes

Il faut prendre soin de ne pas omettre dans la définition d'un terme certaines de ses caractéristiques spécifiques, faute de quoi elle serait incomplète. Le terme et sa définition doivent être interchangeables.

3.7 Emploi de synonymes

Lorsque plusieurs termes expriment une même notion, on peut indiquer le ou les synonymes, en les séparant par un point virgule, à condition que cela ne prête pas à confusion.

3.8 Illustrations

On utilise souvent des illustrations pour expliquer ou préciser une définition. Le type d'illustration dépendra de chaque cas précis; on trouvera dans la Recommandation UIT-R P.341 (voir aussi la sous-section A4 de la Recommandation UIT-R V.573) un exemple de représentation graphique de la signification des termes utilisés pour décrire la notion d'affaiblissement de transmission.

3.9 Autre utilisation des termes et définitions

Les définitions doivent rester parfaitement compréhensibles, même en dehors de leur contexte, de façon à pouvoir être insérées telles quelles dans un dictionnaire.

4 Autres références

Pour d'autres références indications plus précises concernant l'élaboration de termes et définitions, on peut consulter la norme internationale ISO 704 «Principes et méthodes de la terminologie» (1987), et toute mise à jour pertinente de ces principes ainsi que tout principe adopté par d'autres organisations reconnues par l'UIT à cet effet.
